

Cent soixante-huitième session du Conseil

Point 12 de l'ordre du jour: Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

1. Le Secrétariat remercie les Membres pour les observations qu'ils ont formulées au sujet du point 12 de l'ordre du jour (*Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome*). Il prend note de toutes les observations et suggestions et est heureux de constater que les Membres reconnaissent l'importance des partenariats stratégiques avec les autres organismes des Nations Unies dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Comme indiqué dans le rapport, la collaboration avec le PAM et le FIDA s'est renforcée au cours de l'année écoulée aux niveaux mondial, régional et national, ce qui est particulièrement pertinent compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes qui souffrent de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde.
2. Les organismes ayant leur siège à Rome comprennent combien il est important de fonder leur collaboration sur les synergies et les complémentarités, pour réduire les chevauchements, la concurrence et les doubles emplois, et croient fermement à cette collaboration. Ils se félicitent d'avance de pouvoir renforcer encore leur engagement dans l'axe stratégique de la transformation des systèmes agroalimentaires afin d'avoir un impact fort et concret, notamment au niveau des pays. Pour avoir la même conception de leurs rôles et de leurs relations compte tenu de leurs mandats et de leurs compétences techniques, ils vont mettre à jour leur protocole d'accord à la lumière de leurs nouveaux cadres stratégiques et de leur avantage comparatif propre, comme cela a été recommandé dans l'évaluation conjointe dont leur collaboration a fait l'objet.
3. La FAO estime en effet que l'Initiative Main dans la main ouvre de belles perspectives de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. Cela est d'autant plus vrai dans le domaine des investissements, où les discussions avec le FIDA progressent dans plusieurs pays, et ce sujet se profile dans les pays frappés par une crise alimentaire où la FAO et le PAM travaillent ensemble pour renforcer le nexus action humanitaire-développement-paix.
4. En ce qui concerne l'étude de faisabilité sur le renforcement de la collaboration dans les services administratifs, le processus de recrutement de l'entreprise externe qui réalisera l'étude est en cours. Cette étude tiendra compte des conclusions de l'évaluation conjointe sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et ses conclusions seront communiquées aux Membres dès que possible.
5. S'agissant du *Programme conjoint au Sahel en réponse aux défis covid-19, conflits et changements climatiques (SD3C)*, exemple de collaboration phare, les organismes définissent actuellement un cadre commun de mesure des résultats aux fins de suivi. L'équipe régionale chargée de la gestion du programme a mis en place un groupe de

travail sur le suivi et l'évaluation composé de points focaux des organismes ayant leur siège à Rome, du G5 Sahel et de spécialistes du suivi et de l'évaluation des programmes dans lesquels le SD3C est intégré. Le FIDA dirige ce groupe de travail, qui devrait achever les cadres de résultats, les manuels et les directives d'ici à la fin de l'année 2021.

6. Les organismes ayant leur siège à Rome se félicitent du fait que l'évaluation conjointe menée en 2021 confirme l'importance et la pertinence de leur partenariat pour ce qui est de progresser au regard de leurs objectifs communs en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, tout en offrant l'occasion de refaçonner et de redéfinir stratégiquement leur collaboration. L'évaluation conjointe fera l'objet de débats lors des sessions de printemps des organes directeurs concernés.